



HAL
open science

Revue des revues Italiennes: Stato e mercato n° 1, avril 1997; Il Mulino-Europa n° 2, février 1997; Rivista Italiana di Scienza Politica n° 1, avril 1997, n° 2, août 1997

Emmanuel Négrier

► **To cite this version:**

Emmanuel Négrier. Revue des revues Italiennes: Stato e mercato n° 1, avril 1997; Il Mulino-Europa n° 2, février 1997; Rivista Italiana di Scienza Politica n° 1, avril 1997, n° 2, août 1997. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 1998, pp.193-197. hal-02527940

HAL Id: hal-02527940

<https://hal.science/hal-02527940>

Submitted on 28 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Italiennes : *Stato e mercato* n° 1, avril 1997; *Il Mulino-Europa* n° 2, février 1997; *Rivista Italiana di Scienza Politica* n° 1, avril 1997, n° 2, août 1997.

Mr Emmanuel Négrier

Citer ce document / Cite this document :

Négrier Emmanuel. Italiennes : *Stato e mercato* n° 1, avril 1997; *Il Mulino-Europa* n° 2, février 1997; *Rivista Italiana di Scienza Politica* n° 1, avril 1997, n° 2, août 1997.. In: Pôle Sud, n°8, 1998. Elections et politiques régionales. pp. 193-197;

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_1998_num_8_1_1005

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Revue des revues espagnoles

d'investigation sur le personnel politique il nous introduit aux questionnements sur les relations entre différents types d'élites. Plaidant alors en faveur d'une investigation sur les relations entre élites politiques et intellectuelles ou entre élites politiques et élites "médiatiques", il revient finalement, à travers les travaux de Juan J. Linz, à la question de la vocation politique, *politik als beruf*, problématique posée par Weber voilà près d'un siècle.

La toile de fond de l'article d'Alberto Oliet Palá est la "contradiction paradoxale entre le discours médiatique, simplificateur et spectaculaire, et le jeu réel des échanges qui transitent par des espaces opaques voire secrets" des négociations entre les acteurs engagés dans les accords sociaux (REP, n° 95, p. 111). La confidentialité des échanges, dans le jeu des intermédiations d'intérêts et dans celui des décisions autour des politiques publiques, pose ainsi la

question de la légitimité démocratique de ces pratiques. La dialectique efficacité du secret – publicisation des procédures d'intermédiation entraîne pour notre auteur une sur-valorisation des pouvoirs de certaines forces sociales ou bureaucratiques contraires à l'exigence de publicité requise par le jeu démocratique. La dichotomie secret/spectacle doit être, pour lui, remplacée par le couple publicité/réalisme. Le constat de la spectacularisation des conflits sociaux couplé à son analyse des mécanismes confidentiels d'intermédiation des intérêts butte, nous semble-t-il, sur les vœux de transparence qu'il formule face à cette situation. La communication à visée instrumentale étant dans l'espace public plus prégnante que la communication à visée d'entente qui elle, se satisfait mieux d'arènes plus réduites et donc souvent plus confidentielles.



Revue des revues italiennes

par E. Négrier

Stato e Mercato

n° 1, Avril 1997.

Il Mulino-Europa

n° 2, février 1997.

Rivista Italiana di Scienza Politica,

n° 1, avril 1997,

n° 2 : août 1997.

Les dernières livraisons italiennes témoignent d'une grande ouverture des sciences sociales aux débats contemporains sur les politiques publiques, et notamment ceux qui reposent sur l'usage de la littérature et des outils conceptuels anglo-saxons. Le souci de l'analyse comparée est ainsi particulièrement sensible dans la plupart des numéros qui seront cités ici, qu'ils aient ou non pour théâtre la politique italienne elle-même d'ailleurs.

Dans "*Il futuro della diversità dei capitalismi*" (SM, n° 1, pp. 3-31), Colin Crouch et Wolfgang Streeck reprennent l'histoire de la diversité des formes de capitalisme, à partir des travaux d'Andrew Shonfield (*Modern capitalism*, Oxford University Press, 1964). Ils dégagent d'abord différentes formes institutionnelles où l'on retrouve le couple marché/hierarchies et l'entreprise institutionnelle (qui, pour être insérée dans la compétition économique, n'applique pas en son sein les règles du marché dans les relations de travail), la régulation étatique, les associations formelles, les

communautés et réseaux informels d'affaire. Selon une démarche néo-institutionnelle, ils dégagent ainsi des "catégories de capitalisme", et s'interrogent sur le point de savoir comment la globalisation et les nouvelles formes de concurrence mondiale influent sur chacune de ces variétés de capitalisme. Crouch et Streeck aboutissent au constat suivant : même si certaines des formes les plus institutionnalisées de capitalisme peuvent permettre des performances économiques supérieures, le principal effet de la globalisation et de la dérégulation est favorable à deux modes : la forme pure de marché et l'autonomie des firmes. Dès lors, la réponse politique à cette tendance pourrait être une réaffirmation toujours plus symbolique de la souveraineté nationale, sans aucun impact véritable ni sur l'économie, ni sur les nouvelles diversités de capitalisme. Elle pourrait être aussi l'ajustement de modes de gouvernance politique à l'échelle internationale. Dans cette perspective, les institutions nationales actuelles ne peuvent aujourd'hui constituer que

“les briques d’une construction institutionnelle plus large, qui doit pouvoir les dépasser afin de préserver leur propre tâche : civiliser une économie capitaliste de marché désormais globalement intégrée” (p. 27).

La discussion du texte par Ronald Dore (pp. 31-38) porte d’abord sur les termes et catégories : néo-institutionnalisme, capitalisme à firmes hiérarchiques (Japon) ou institutionnelles (États-Unis), puis sur l’arbitrage (analytique) entre deux conceptions de la performance : celle qui concerne le bien-être (distribution plus ou moins égale des revenus et du pouvoir, cohésion sociale), et celle qui renvoie à la meilleure position dans la course à la compétitivité internationale. Ayant regretté que les auteurs ne prennent pas suffisamment en compte la distinction entre moyen et long-terme dans l’évolution des types de capitalisme, R. Dore discute la thèse d’un anéantissement des États-nations vis-à-vis des “caprices du marché”. D’abord parce que la proportion des investissements mondiaux représente encore une part mineure de la plupart des économies nationales, et ensuite parce que la dérégulation n’est ni si inexorable ni d’un impact aussi linéaire sur les conditions actuelles de la concurrence. Enfin, Dore s’interroge sur les modalités concrètes d’une “reconquête du gouvernement économique de l’économie privée”. Quels instruments (fiscaux notamment) utiliser ? Avec quelle faisabilité politique et à quel terme ? Tels sont les enjeux d’un débat finalement très voisin de celui de l’intégration monétaire européenne.

Les interrogations européennes touchant à l’intégration et au destin de la pluralité culturelle sont également au cœur de l’article de Rainer Lepsius (“*Integrazione economica-politica e pluralità culturale*”, *IME*, pp. 3-18). Y a-t-il interdépendance entre le processus d’intégration économique, les progrès politiques de l’Union et la construction d’une identité culturelle européenne ? Le développement d’une identité suppose d’abord l’existence d’un objet qui se reconnaisse lui-même comme unité, distinct des autres, et s’autodéfinit sur cette première base. Il suppose pour un collectif une représentation fondée sur des conceptions institutionnalisées, dont le caractère normatif informe les comportements des sujets. L’identité culturelle repose donc sur une pluralité de représentations : la langue, la culture esthétique, régionale, politique, religieuse... En Europe, l’homogénéisation culturelle a été d’abord le fait des systèmes politiques, et l’identité se rapporte (à quelques exceptions près, sans doute) à une base nationale. Or le développement institutionnel

européen, sa capacité à structurer directement les comportements à l’intérieur même des États-membres, constituent les bases possibles d’une identité européenne en formation. Cependant, dans le cadre même de ce processus institutionnel, aucune nécessité n’apparaît pour les collectivités de se référer à un ordre supérieur d’appartenance, et cette identification européenne n’est pas davantage requise par une intégration d’abord marquée par les critères de rationalité économique. Certes, le passage de la Communauté à l’Union européenne “politise l’Europe”. Mais si cela produit un besoin croissant de légitimation, les conflits d’intérêt et d’idéaux normatifs sont tels qu’ils interdisent la naissance de “nouveaux référentiels de valeur sur lesquels pourraient reposer des processus d’identification propres à l’Europe”. L’émergence d’une référence européenne ne dilue pas les autres. Elle ne fait qu’ajouter un niveau de plus à une pluralité et une multidimensionnalité des identités nationales. L’absence de peuple européen comme catégorie pertinente, le maintien d’une supériorité des États comme cadre de référence et de participation démocratique conduisent à penser l’intégration européenne non comme une alternative à l’identité nationale, mais plutôt comme un élément de sa transformation. Dans cette perspective, une politique culturelle européenne n’est ni possible ni souhaitable, si celle-ci repose sur l’ambition d’homogénéiser ces identités fragmentaires. En revanche, elle trouverait sa justification dans la médiation entre valeurs : la politique culturelle européenne est donc avant tout une “politique de traduction”.

On lira, à la suite de Lepsius, le long développement consacré par Pier Virgilio Dastoli à l’attitude italienne dans le processus de refonte institutionnelle européenne. Au-delà d’une position traditionnellement favorable au renforcement des instruments politiques d’intégration, l’auteur note des éléments d’ambiguïté en matière de relations internationales, de politique de sécurité commune de pouvoir du Parlement Européen. Michael Kreile, analysant l’évolution de la position allemande, décèle des tendances, dans un pays traditionnellement pilier de l’intégration européenne, à une différenciation des positions : entre partis et au sein de ceux-ci d’abord ; mais aussi par le jeu de l’augmentation des pouvoirs des *Länder*, et de la dynamique de leurs stratégies à l’égard de l’Europe.

Plusieurs contributions sont à noter sur le thème du marché et des politiques de l’emploi. Dans *SM*, Paolo Barbieri (“Non c’è rete senza nodi. Il ruolo del capitale

Revue des revues italiennes

sociale nel mercato del lavoro”, pp. 66-110) met en relation l'accès au marché du travail avec le capital social individuel, avec une perspective d'analyse formelle des réseaux relationnels, fondée sur l'utilisation des modèles LISREL (cf. l'appendice méthodologique, pp. 104-105). Après avoir caractérisé à grands traits le marché italien du travail, à l'aide notamment des travaux d'Esping-Andersen sur la comparaison des régimes d'État-providence, il met l'accent sur l'importance des appartenances sociales individuelles dans les relations de travail. Son analyse, centrée empiriquement sur Milan, conduit à remettre en cause la théorie de Granovetter, selon laquelle les liens sociaux faibles étaient plus performants que les denses dans la recherche d'un emploi. Il montre en particulier comment, dans un marché du travail caractérisé par des relations d'emploi à haute proximité, les liens forts jouent un rôle très important parce qu'ils contribuent à prédéfinir la première entrée individuelle dans la carrière, sans forcément se démentir par la suite.

Gabriele Ballarino et Fabrizio Bernardi (“Sociologia ed economia del mercato del lavoro”, pp. 111-152) se livrent à une recension critique de la question autour des deux enjeux centraux : quelle est la spécificité des études sur le marché du travail au sein des courants actuels des sciences sociales ? Quelle contribution apporte le point de vue sociologique à ce domaine de recherche ? Le passage méticuleux en revue des différents courants internes (de l'analyse des réseaux aux points de vue macro-sociologiques en passant par les courants institutionnalistes) montre à l'évidence qu'il s'agit d'un champ ouvert à l'interdisciplinarité. De sorte que les lignes de fracture entre courants n'obéissent plus aux frontières disciplinaires, mais aux théories elles-mêmes, qui associent en leur sein plusieurs disciplines : la nouvelle économie politique, dont un Marino Regini témoigne du dynamisme en Italie, est bien révélatrice de cette hybridation des disciplines au contact des enjeux théoriques. Cela n'empêche pas les auteurs (la contradiction n'est pas loin) de souligner la singularité et les mérites de l'approche sociologique des marchés du travail. Elle a d'abord, avec Granovetter notamment, souligné l'enracinement social du parcours des acteurs du système économique. En cela, elle a souvent enrôlé certains économistes sur des terrains exotiques : les relations communautaires et d'amitiés, les propriétés de structures sociales et institutionnelles. La démarche sociologique a ensuite contribué à restituer le sens de l'histoire dans la configuration des mar-

chés du travail. La dynamique des relations sociales, interactions et influences, repose sur différentes échelles spatiales et temporelles, et inscrit les études du marché du travail dans l'un des domaines classiques de l'approche sociologique des sociétés : leur historicité.

On notera enfin dans *SM* (pp. 153-176) une discussion croisée entre Philippe C. Schmitter et Ash Amin sur l'ouvrage de Paul Hirst : *Associative Democracy* (1994, Cambridge, Polity Press). Celui-ci est présenté comme une troisième voie argumentée, alternative à l'organisation sociale fondée sur le marché ou sur l'État. Le retour sur les réformateurs sociaux (Proudhon, Owen,...), la construction théorique d'un projet pluraliste et libertaire conduisaient à trois propositions de réforme : la reconnaissance générale des associations volontaires comme structures primaires de la société ; la pluralisation et la fédéralisation de l'État ; l'élévation de la communication comme principe et modalité ultimes de la démocratie. Si Ash Amin éprouve de la sympathie à l'égard du projet, il le juge pourtant excessivement optimiste quant aux capacités du seul associationnisme à remédier aux dilemmes et déficits divers du gouvernement démocratique. Schmitter voit ainsi quelque difficulté du modèle à intégrer les formes les plus contemporaines d'"associationnisme de cause" (féministes, consommateurs, écologistes, etc.) dans une arène politique spécifique. Il comporte alors le risque d'engendrer, sous le couvert de l'approfondissement démocratique, de redoutables conflits de légitimité et de représentation. Si Schmitter voit quelque avantage à l'amélioration du "rendement" des associations d'intérêt, il ne partage pas non plus l'optimisme de Hirst quant à la résolution des problèmes d'attribution de pouvoirs aux associations : qui attribue quoi à qui ? Aussi simple à formuler qu'elle paraisse, cette perspective est semée d'embûches. On lira avec intérêt (et curiosité) les contre-propositions schmitteriennes touchant aux solutions pour renforcer les ressources matérielles de l'intermédiation, à l'instauration d'une véritable "citoyenneté secondaire", notamment par un système de bons, distribués à intervalles réguliers par les citoyens aux associations selon un système compétitif, favorisant les flux de communication et l'intensité du débat entre représentants d'intérêts.

Les États se recomposent. Leurs politiques sociales suivent-elles pour autant des trajectoires similaires ? Les innovations institutionnelles sont-elles inscrites dans un

contexte politique "conjuncturel"? La décentralisation et, plus largement, les systèmes politiques locaux conduisent-ils, en Italie, à l'efficiance publique ou au démembrement national? Deux articles de la *Rivista Italiana di Scienza Politica* font le point sur les modalités différentes de redimensionnement de l'Etat-providence en Allemagne et aux États-Unis (Jens Alber, n° 1, pp.49-101) et sur l'évolution des politiques de concertation en Italie et Allemagne (Elisabetta Gualmini, *ibid.*, pp.101-150). Les deux contributions mettent l'accent à la fois sur la spécificité nationale des trajectoires de réforme et sur leur dimension politique. Elles sont considérées par Jens Alber comme largement dépendantes de structures financières qui expriment les intérêts des élites étatiques, et dont l'enjeu majeur réside dans la formation de coalitions élargies avec les acteurs collectifs. Quant aux politiques de concertation, elles illustrent ce même point de vue des divergences de modalités au sein de convergences de problèmes. La régulation du marché italien du travail, contrairement à certaines hypothèses néo-corporatistes, a reposé, jusqu'aux années 90 comprises, sur la concertation et sur des échanges routinisés entre acteurs sociaux et pouvoirs publics. À l'opposé, la concertation à l'allemande est le fruit d'une division du travail entre système politique et système des relations industrielles. La reconstruction des politiques de concertation permet de montrer ces différences à partir de deux concepts en vogue : l'Italie serait marquée par la *path dependence*, c'est-à-dire un changement par adaptations successives d'une matrice encore vivace; l'Allemagne illustrerait au contraire le modèle de l'"apprentissage institutionnel", sur la base d'une substitution de paradigme de politique publique. On trouvera, dans une analyse comparée concernant cette fois les politiques scolaires par Sofia Ventura (pp. 307-344), un autre terrain d'analyse des divergences nationales en Europe. Les critères de différenciation y sont plus classiques : les caractéristiques politiques et institutionnelles globales, celles du secteur et ses normes juridiques.

Dans un autre registre, Massimo Morisi ("Le autorità indipendenti in Italia come tema di ricerca", *RISP*, n° 2, pp. 225-272) fait le point sur un objet de recherche encore insuffisamment développé en science politique, et que nous, Français, appelons les Autorités Administratives Indépendantes. Les Italiens font, symptomatiquement sauter leur nature "administrative", qui fait d'ailleurs débat outre-Alpes (*cf.* par exemple, Jean-Louis Autin, "Le contrôle des Autorités

administratives indépendantes par le Conseil d'État est-il pertinent?", *Revue Française de Droit Administratif*, n° 6, pp.1533-1563). Le sujet est d'autant plus intéressant que l'Italie a, ces dix dernières années, témoigné d'une rapidité et d'une diversité de leur développement. S'interrogeant sur le point de savoir en quoi ces institutions constituent des "arènes nouvelles" dues à la crise politico-institutionnelle, Morisi développe deux points de vue reliés : elles relèvent d'abord d'une tendance à la recomposition de la médiation partisane sur les secteurs économiques et sociaux. Elle participent ensuite de la recherche de nouveaux instruments de légitimation des politiques publiques. Si elles n'aboutissent pas à une approche plus legaliste du traitement des problèmes, elles concourent cependant à une spécialisation des enjeux et des domaines de politique qui tendrait vers une régulation plus effective des politiques publiques. Le rôle joué par l'*Antitrust* ou par le *Garante per l'Editoria* illustreraient ainsi une nouvelle ligne politique, proche du "concept de démocratie pluraliste". Reste à voir cependant, à travers des études précises sur les relations entre cet acteur politique singulier qu'est l'*Authority* et les intérêts sectoriels, partisans et gouvernementaux, si la tendance est si unilatérale et si évidente.

Pour finir, deux contributions différentes au débat plus localisé sur la politique italienne. La première, de Chiara Barlucchi (*RISP*, n° 2, pp. 345-372) concerne la réalité de la tendance du Nord à la sécession. L'analyse à laquelle se livre l'auteur repose sur des études d'opinion nationales et sur l'Eurobaromètre. Si le thème de la sécession apparaît bien comme un moyen d'exprimer l'insatisfaction publique à l'égard du fonctionnement de la démocratie italienne, il ne représente pas une réelle alternative politique, hormis le cercle restreint des "extrémistes de la Lega Nord". Une majorité des citoyens italiens continue d'être attachée, comme l'ont semble-t-il démontré de récents mouvements collectifs, aux structures actuelles de l'État, dont on attend donc plus la réforme que la course à la fragmentation.

Nous devons la seconde contribution à Luigi Bobbio (*Stato e Mercato*, n° 1, pp. 39-66). Elle porte sur les processus décisionnels dans les communes italiennes. On sait que la réforme municipale a été l'un des thèmes majeurs du gouvernement local dans les années récentes en Italie. La stabilisation des structures de gouvernement, l'introduction de techniques de management pour renforcer l'efficiance des administrations locales ont été les deux enjeux majeurs de ce

Revue des revues italiennes

processus. Si la mise en œuvre est globalement considérée comme un succès, on peut se demander en revanche si elle a conduit aux effets attendus. Luigi Bobbio a analysé une centaine de processus de décision (de durée moyenne de 2 ans, mais de 12 ans pour l'un d'entre eux) dans 12 communes italiennes. Les résultats complets de cette recherche (menée en collaboration avec Massimo Morisi, Franco Ferraresi et Mirella Giannini) seront prochainement publiés chez Il Mulino. Trois enseignements majeurs en découlent. Tout d'abord, les processus décisionnels révèlent un contexte de surabondance (*affollamento*) d'interlocuteurs et d'ouvertures institutionnelles, qui contredit l'hypothèse managériale de sélectivité et de rationalisation des procédures. Ce cadre pose, comme l'avaient déjà noté Gianfranco Bettin et Annick Magnier, un problème de gestion, par les administrateurs commu-

naux, d'un spectre aussi ample de relations. Ensuite, les variations observées dans les configurations, l'efficacité et le type de coopération ne sont pas tant dues au type de commune, à sa taille ou sa couleur politique, qu'à la nature des problèmes à traiter, qui sont à la fois les mêmes pour toutes les communes et très différents les uns des autres. Selon Bobbio "les politiques commandent la politique". Enfin, le dernier enseignement concerne la conflictualité de ces processus. Bobbio note que la pluralité des acteurs et la présence de conflits entre eux n'est pas nécessairement un facteur d'insuccès, au contraire. Les conflits ont ceci d'intéressant qu'ils mettent en lumière la diversité des ressources et positions des acteurs locaux. Or la véritable source de paralysie n'est pas tant dans la divergence des opinions que dans l'incertitude concernant des préférences des interlocuteurs.



Revue des revues anglophones

par M.-S. Darviche

Journal of European Public Policy, vol. 4, n° 4, décembre 1997

Dans le *JEPP* du mois de décembre 1997 on trouve une réflexion de J. H. H. Weiler ("To be an European citizen — Eros and civilization", pp. 495-519) sur la, toujours d'actualité, question de la citoyenneté européenne. Après avoir rappelé la modification apportée par le traité d'Amsterdam au traité de Maastricht distinguant citoyenneté européenne et citoyenneté nationale et indiquant que "La citoyenneté européenne complète mais ne remplacera pas la citoyenneté nationale", l'auteur s'interroge sur la manière dont on pourrait articuler cette double citoyenneté. En effet, traditionnellement la notion de citoyenneté renvoie à d'autres concepts comme l'État, la nation ou encore le peuple ce qui entre en contradiction avec l'objet même de l'Europe qui vise "une union toujours plus étroite des peuples d'Europe".

L'introduction de la notion de citoyenneté au niveau européen implique alors soit un changement dans le *télos* de l'intégration européenne, cherchant une mutation des citoyens d'Europe en citoyens européens, soit un changement dans notre compréhension de l'appartenance nationale et de la souveraineté étatique, ce qui demanderait une redéfinition du terme

même de citoyenneté. Dans les deux cas la question qui est posée est celle de la légitimité politique. En effet, la tradition démocratique nécessite une légitimation de l'autorité politique par les citoyens d'une "communauté politique". Cette dernière reste la nation symbole de l'"appartenance" et de l'"originalité" des citoyens. L'idée d'Europe s'étant toujours érigée contre les excès de la nation, la citoyenneté européenne loin d'être un complément à la citoyenneté nationale entre directement en concurrence, pour ne pas dire en contradiction, avec celle-ci.

Étant donné la puissance de l'appartenance nationale et son inscription dans les esprits, l'auteur pose légitimement la question suivante : "*Do we need an European citizenship at all?*" (p. 502). Considérant que la réponse doit être positive, l'auteur propose, après d'autres, un découplage entre citoyenneté et nationalité. Il en relève trois versions : (i) la première propose la co-existence d'identités multiples, à intensité variable, suivant une logique de cercles concentriques (ex. Écossais > Britannique > Européen). Le problème est que la citoyenneté européenne est pensée sur le modèle de la citoyenneté nationale, ce qui ne